



Projet Régional

INTEGRATION DES MESURES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA GESTION CONCERTÉE DU COMPLEXE TRANSFRONTALIER W-ARLY-PENDJARI (WAP)

TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un groupe de consultants individuels

Former et accompagner les cadres techniques des mairies
et des associations ACAD et APIDA pour l'intégration de la dimension
du changement climatique dans les plans de développement communal
quatrième génération

Activités : 1.1.2.3 & 1.1.2.4

Appel d'Offres

[AO/OSS/AdaptWAP_groupe-consultant-formation-26]



Février 2023

Table des matières

I.	Contexte.....	3
II.	Objectif de la prestation	4
III.	Taches du groupe de consultants.....	4
	A. Elaboration des modules de formation	4
	1. Résultats attendus de la prestation	5
	2. Tâches demandées	5
	3. Livrables	5
	B. Formation des cadres techniques des mairies	5
	1. Résultats attendus de la prestation	5
	2. Tâches demandées	6
	3. Livrables	6
	4. Participants.....	6
	5. Déroulement de la formation.....	6
	C. Accompagnement des cadres dans le développement des PDC4	6
	1. Résultats attendus de la prestation	6
	2. Tâches demandées	6
	3. Livrables	6
IV.	Profil du groupe de consultants.....	7
V.	Durée de la prestation.....	7
VI.	Contenu des offres.....	7
VII.	Modalités de Soumission et Date limite	8
VIII.	Évaluation des offres.....	8
IX.	Modalités de paiement	9
	Annexes	10

I. CONTEXTE

Le Complexe du W-Arly-Pendjari (WAP) est le plus grand et le plus important ensemble d'écosystèmes terrestre, semi-aquatique et aquatique s'étirant le long de la ceinture de savane d'Afrique de l'Ouest. Ce complexe représente une superficie de 31.000 km² ou de 50.000 km² en incluant les aires riveraines. Le Complexe WAP se partage entre le Bénin avec 43%, le Burkina Faso avec 36 % et le Niger avec 21 % (TEHOU, 2012). Il représente le territoire le plus significatif pour la conservation des éléphants dans toute la sous-région d'Afrique de l'Ouest et du refuge naturel le plus viable disponible aux espèces d'animaux vulnérables et /ou menacées au Bénin, au Burkina Faso et au Niger (PNUD, 2007).

Selon l'OSS (2021), le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans la zone du complexe WAP est principalement vulnérable aux événements climatiques tels que les pluies tardives, la chaleur excessive et les inondations. Les principaux facteurs de vulnérabilité des producteurs agricoles (agriculture pluviale) sont la dégradation du potentiel productif, l'appauvrissement des terres agricoles, la forte récurrence des événements climatiques (pluies tardives, sécheresses, inondations), l'insuffisance des matériels et équipements de production, la forte pression démographique et foncière, le faible niveau d'utilisation d'intrants (fertilisants et semences améliorées), la pression parasitaire et le faible niveau d'encadrement technique des producteurs.

Le changement climatique constitue la question déterminante de la présente époque et l'humanité toute entière est à un moment décisif de son histoire. De l'évolution des conditions météorologiques, qui ont des effets sur la production agricole et alimentaire, à l'élévation du niveau des mers, qui augmente les risques d'inondations, les conséquences du changement climatique sont mondiales en termes d'effets et d'échelle. Sans action immédiate, il sera beaucoup plus difficile et coûteux de s'adapter aux conséquences futures de ces changements.

Le changement climatique constitue donc une menace pour le développement et l'élimination de la pauvreté. Si des mesures urgentes ne sont pas prises en amont dans les documents de planification, les problèmes de développement risquent de s'amplifier. Il y a lieu de planifier à court et à long termes des actions immédiates et futures d'adaptation dans des secteurs clés comme le tourisme, l'agriculture, les infrastructures, la bande côtière, etc., de programmer et de faire des investissements à faibles coûts. La planification de l'adaptation au niveau national permettra donc d'évaluer les facteurs de vulnérabilité actuelle et future, d'éviter la mauvaise adaptation, de prendre en compte les risques liés au changement climatique, d'estimer les coûts des mesures d'adaptation et d'allouer des fonds pour les actions relatives au climat.

Au niveau local, il s'avère indispensable de maîtriser les manifestations du changement climatique (CC) en vue d'une bonne planification des actions à mener pour les endiguer. Ceci se passe lors des diagnostics communaux des phénomènes climatiques et lors de l'élaboration des plans de développement communaux (PDCs).

Au Bénin, les PDC troisième génération sont arrivés à terme pour toutes les communes à la fin de l'année 2022. Le processus pour l'élaboration des PDC quatrième génération conduit par les associations intercommunales telles que l'Association des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) et l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA) a déjà commencé.

Le projet AdaptWAP (Bénin, Burkina Faso et Niger), financé par le Fonds d'Adaptation et mis en œuvre par l'OSS, envisage d'accompagner les communes concernées dans le processus d'élaboration des PDC quatrième génération qui intègrent le changement climatique.

Au niveau du Bénin, le Centre National de Gestion des Réserves de Faunes (CENAGREF) est l'entité d'exécution nationale du projet (UGPn). Pour conduire cette action, des accords de partenariat ont été signés entre le CENAGREF et les associations intercommunales (APIDA et ACAD) impliquées dans le processus d'élaboration des PDCs. A ce titre, ces dernières seront en charge de coordonner les actions de prise en compte des questions d'adaptation dans les PDCs.

C'est dans ce cadre que l'OSS lance, pour le compte du CENAGREF, cet appel d'offres en vue de recruter un groupe de consultants individuels qui auront comme mission d'accompagner les communes riveraines des parcs W et Pendjari et les deux associations intercommunales APIDA et ACAD à intégrer pleinement dans leurs documents de planification tous les éléments nécessaires de prise en compte du changement climatique à court et moyen terme pour une meilleure résilience et un développement durable .

II. OBJECTIF DE LA PRESTATION

La présente prestation vise à renforcer la capacité et à accompagner les cadres techniques des associations ACAD et APIDA et de huit mairies du département de l'Alibori et de l'Atacora pour l'intégration de la dimension du changement climatique dans les plans de développement communaux - quatrième génération.

Il s'agit essentiellement de former tous les acteurs qui interviennent dans l'élaboration du document de planification de chacune des communes que sont Tanguiéta, Matéri, Kouandé, Kérou, Karimama, Malanville, Banikoara et Kandi et de les accompagner dans le processus de développement des PDC tenant compte des aspects liés au changement climatique.

III. TACHES DU GROUPE DE CONSULTANTS

Afin d'atteindre les objectifs fixés, les tâches du groupe de consultants sont structurées autour de l'élaboration des modules de formation, la formation et l'accompagnement des cadres dans la prise en compte du CC/adaptation dans les PDC₄ en cours de développement.

A. Elaboration des modules de formation

Dans cette partie de la prestation, il est demandé aux prestataires de :

- Concevoir et développer des outils de diagnostic et de la prise en compte du CC dans les PDC₄,
- Concevoir et développer les modules de formation sur le changement climatique et les outils de diagnostic et de la prise en compte du CC dans les PDC,
- Assurer l'appui conseil et la supervision des travaux dans les communes concernées tout au long du processus d'élaboration des documents de planification.

1. Résultats attendus de la prestation

Deux modules de formation sont développés et validés :

- Module 1 : Changement climatique et planification ;
- Module 2 : Outils de diagnostic et de prise en compte du CC dans les PDC 4 ;
- Des sessions de formation sur la prise en compte du CC et de l'adaptation dans les PDC4 réalisées au profit des cadres des communes concernés y compris les associations impliquées dans leur élaboration.

2. Tâches demandées

- Développer un module de formation sur le changement climatique et la planification communale ;
- Développer un module sur les outils de diagnostic et de prise en compte du CC dans les PDC 4 ;
- Animer une réunion restreinte de validation des modules avec l'équipe du projet et les acteurs impliqués dans le développement des PDCs ;
- Participer aux ateliers des étapes clés du processus d'élaboration des PDC4.

3. Livrables

- Un module de formation sur le changement climatique (basé sur les annexes techniques d'intégration de l'adaptation dans les SDA et les PAGs déjà élaborés) en langue française au format Word avec une présentation PPT illustrée par des exemples pratiques de terrain ;
- Un module de formation sur les outils de diagnostic et de prise en compte du CC dans les PDC 4 avec une présentation PPT.

B. Formation des cadres techniques des mairies

Cette prestation vise le renforcement de capacités des cadres techniques de huit (08) mairies de l'Alibori (Karimama, Malanville, Banikoara et Kandi) et de l'Atacora (Tanguiéta, Matéri, Kouandé, Kérou) et des deux (02) associations de communes sur les aspects liés au changement climatique. Il sera question de les doter des différents outils nécessaires pour une meilleure analyse des effets et impacts liés au changement climatique dans les documents de planification que sont les PDC 4.

Cette formation sera assurée par le groupe de consultants et qui s'appuieront sur les annexes techniques du Schéma Directeur (SDA) et d'Aménagement du complexe WAP et des Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) des parcs nationaux Pendjari et W, élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du projet AdaptWAP.

1. Résultats attendus de la prestation

Au terme de la prestation :

- Les cadres techniques des mairies et des associations de communes verront leurs capacités renforcées ;
- Ils seront outillés pour élaborer efficacement les plans de développement des communes concernées en prenant soin de bien considérer les questions liées au changement climatique dans les actes et actions de développement. Enfin, ces cadres sont accompagnés pour le développement des PDC4.

2. Tâches demandées

Le groupe de consultants retenu doit assurer la formation des cadres techniques des communes riveraines des parcs y compris les associations en charges de l'élaboration des PDC₄, pour une meilleure prise en compte des aspects liés au changement climatique dans le document de planification.

3. Livrables

- Le rapport de la formation des cadres techniques des deux associations et des mairies retenus sur les modules ;
- Le rapport final de la mission (contextualisation des annexes, formation des bénéficiaires, évaluation de la formation, ...).

4. Participants

Les cadres techniques des associations et des mairies sont identifiés par les associations intercommunales que sont ACAD pour le compte de l'Atacora et APIDA dans l'Alibori.

5. Déroulement de la formation

Les formations auront lieu respectivement à Kandi pour APIDA et à Natitingou pour ACAD.

C. Accompagnement des cadres dans le développement des PDC₄

Dans cette étape, il est demandé au groupe de consultants de suivre le processus de développement des PDC en apportant des appui conseils aux cadres des Mairies en charge de leur élaboration, quant aux aspects de prise en compte de la dimension du CC.

1. Résultats attendus de la prestation

A la fin de cette prestation, les PDC₄ des communes concernées sont développés et prennent en compte les questions du changement climatique et de l'adaptation à ses effets.

2. Tâches demandées

- Accompagner les cadres des mairies et des associations (APIDA et ACAD) dans le développement des PDC₄ en fournissant un appui conseil sur les aspects liés à l'intégration de la dimension du changement climatique dans toutes les étapes de leur élaboration.
- Participer aux ateliers des étapes clés du processus d'élaboration des PDC₄.

3. Livrables

- Les documents des PDC₄ intégrant les questions du changement climatique ainsi que des actions d'adaptation pour y faire face ;
- Les différents modules de formation sur l'intégration de l'adaptation dans les PDC₄ actualisés et mise en forme ;
- Le rapport des différents ateliers (formation et validation) ;
- Le rapport final de la totalité de la prestation (A, B et C), y compris l'ensemble des livrables validés.

IV. PROFIL DU GROUPE DE CONSULTANTS

4.1- *Un Expert, chef de file*

Il répond au profil suivant :

- Avoir un niveau BAC + 5 en planification du développement, ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques andragogiques utilisées lors des formations d'adultes ;
- Avoir au minimum 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine d'appui à l'élaboration des documents de planification nationale ou communale ou avoir conduit au moins trois missions similaires ;
- Des expériences avérées en matière de collaboration avec l'administration territoriale
- Une bonne connaissance des enjeux liés au changement climatique.

4.2- *Un Expert associé*

- Diplômé de niveau au moins BAC + 4 dans les domaines clés de la mission, (climat, environnement, économie, agriculture, hydrologie, énergie, santé, infrastructure, planification) ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine du changement climatique ou avoir pris part à au moins deux missions similaires.

Le chef de file assurera la supervision de la mission, ainsi que la direction des travaux de l'équipe au cours du déroulement de la mission. Il sera responsable de la réalisation de la mission devant le commanditaire.

L'expert associé intervenant dans le cadre de la réalisation de cette mission accompagne le chef de file.

Ils s'engagent tous à exécuter leurs prestations dans les règles de l'art, selon les normes et standards professionnels les plus élevés et dans le respect des délais prescrits.

V. DURÉE DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est de trente (30) homme-jours à compter de la date de signature du contrat par les parties. Cette durée inclut le temps d'élaboration des modules de formation, de l'appropriation des documents des annexes techniques élaborés par le projet et les documents portant l'intégration du CC dans les PDCs élaborés par le Bénin, de l'organisation de la formation et de la rédaction des rapports y afférents. Cette durée sera élargie sur la période d'élaboration des documents (PDC 4). Ceci permettra d'assurer le suivi de l'utilisation de certains outils au cours du processus.

VI. CONTENU DES OFFRES

Les soumissionnaires sont invités à soumettre des offres qui devront comprendre une offre technique et une offre financière. Les offres financières et techniques doivent être impérativement séparées. Un accord dument signé entre les deux consultants qui certifie leur collaboration dans le cadre de cette prestation est également demandé.

a) Détails de l'offre technique :

Les soumissionnaires doivent fournir en version électronique, une offre technique incluant :

- La copie du diplôme de chaque consultant ;
- Le Curriculum Vitae (CV) détaillé de chaque consultant ;

- Les preuves des expériences et les références dans les domaines demandés ;
- Un projet de structure de chaque module de formation à développer ;
- Un agenda détaillé de la formation sur dix (10) jours ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment remplie et signée conformément au formulaire (annexe 1) ;
- **Accord / Procuration** désignant l'un des membres du groupe de consultants comme chef de file et lui en conférant le Mandat selon le formulaire de l'**annexe 2**.

b) Détails de l'offre financière

L'offre financière doit être présentée en F CFA Hors taxes, selon le modèle suivant :

Désignation	Nombre de jours H/J	Honoraire/jour (HT)	Total (HT)
Mise en conformité des annexes techniques			
Conception des modules de formation	5		
Appropriation des documents portant l'intégration du CC dans les PDC au Bénin	3		
Appropriation des annexes techniques élaborées dans le cadre de la mise en œuvre du projet	4		
Formation des formateurs des cadres techniques			
Déroulement de la formation (4 jrs /zones)	8		
Préparation des rapports de formation et de mission	2		
Suivi du processus d'élaboration des PDC			
Assurance qualité des PDCs en élaboration par les cadres des huit Mairies concernées	8		

NB : Certaines activités peuvent être exécutées concomitamment.

VII. Modalités de soumission et date limite

Les soumissionnaires doivent envoyer leurs offres par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn, en mentionnant la référence [AO/OSS/AdaptWAP_groupe-consultant-formation-26] dans l'objet du mail.

La date limite de soumission est le **26 février 2023 à 23h59 (heure de Tunis) et 22h59 (GMT)**.

VIII. Évaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base de la méthode de notation pondérée (SFQC).

La pondération utilisée pour l'évaluation des offres est la suivante :

- Offre technique : 70%.
- Offre financière : 30%.

Seuls les groupes de consultants ayant obtenu un minimum de 70 points sur leurs offres techniques seront retenus pour l'évaluation financière. Ainsi, l'offre sera attribuée au groupe de consultants ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée.

a) Evaluation technique

Les propositions techniques seront notées sur 100 points et évaluées selon les critères et les pondérations suivantes :

Critères d'évaluation	Pondération
Pour le Chef de file	
Références académiques (Diplôme BAC + 5) en planification du développement	8,5
Expérience d'au moins 10 ans en élaboration des documents de planifications nationales ou communales	12
Expérience prouvée en matière de changement climatique ou domaine connexe	06
Expérience prouvée en matière d'élaboration de document stratégique	06
Expériences en formation similaire	05
Pour l'Expert Associé	
Références académiques (Diplôme d'au moins BAC + 4)	7,5
Expérience d'au moins 10 ans en élaboration des documents de planifications nationales ou communales	10
Expérience prouvée en matière de changement climatique et de domaine connexe	05
Expérience prouvée en matière d'élaboration de document stratégique	05
Pour l'organisation pratique	
Structure des modules de formation à développer	15
Agenda détaillé de la formation sur 10 jours	10
Budget détaillé de la session de formation de 10 jours	10
Total	100

b) Evaluation financière

Chaque offre financière recevra une note (Nf) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins-disante (Fm) de la manière suivante : $Nf = 30 \times Fm / F$ (F étant le montant de l'offre financière évaluée).

c) Evaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour l'offre technique ; 30% pour l'offre financière) pour aboutir à une note globale (NG = Nt+ Nf). L'offre sera adjugée au groupe de consultants ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée.

IX. Modalités de paiement

La rémunération du groupe de consultants sera effectuée comme suit :

Intitulé	Montant
A la remise des modules de formation validés	50%
A la remise des rapports de la formation et de la mission après la formation	50%
Total	100%

1. Annexes

Annexe 1 | Modèle de déclaration sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

Objet de l'appel d'offres :

.....

Je, soussigné.e (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Adresse :

- **Déclare sur l'honneur :**

- 1- N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit ;
- 2- M'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 3- M'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître ;

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.
- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS
- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevé dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature

Merci de retourner ce document dûment complété et signé par le représentant du groupe de consultants individuels / chef de file

Accord / Procuration

(Désignant l'un des membres du groupement comme chef de file et lui en conférant le Mandat)

Les soussignés¹ ;

-
-
-
-
-

Conviennent de ce qui suit :

Article1

Tous les membres du groupement sont solidairement responsables envers l'OSS de l'exécution du contrat et respectent les conditions du contrat et veillent à la bonne exécution de leur part respective des services.

Article2

Les membres du groupement désignent Mr /Mme _____ comme chef de file.

Les paiements effectués par l'OSS pour les services se feront sur le compte bancaire du chef de file

Nom de la banque :

Adresse complète de l'Agence bancaire :

Identification précise du titulaire du compte :

Numéro de compte complet y compris les codes bancaires :

Code banque :

Code guichet :

Clé RIB :

Code IBAN :

Code SWIFT :

Article3

Les membres du groupement confèrent au chef de file tous les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom en ce qui concerne les services.

Ce mandat comporte notamment les taches suivantes ;

a) - le chef de file signe tous les documents contractuels y compris le contrat cadre, les contrats spécifiques et leurs avenants et établit toutes les factures relatives aux services au nom des membres du groupement.

b) - le chef de file est le point de contact unique pour l'OSS en ce qui concerne les services au titre du contrat. Il coordonne la prestation des services par les membres du groupement à l'OSS et veille à la bonne exécution du contrat

Article4

Toute modification du présent accord / la présente procuration expire lorsque toutes les obligations contractuelles des membres du groupement envers l'OSS en rapport avec les services à assurer au titre du contrat ont cessé d'exister.

Les parties ne peuvent le / la résilier avant cette date sans l'accord de l'OSS.

Signé à.....

le.....

Signature					
Nom					
Fonction					
Expertise					

1-Ecrire l'identité complète de tous les membres du groupement ; nom, prénom, date de naissance, lieu, n° de la carte d'identité nationale ou n° du passeport et date de validité, profession, adresse.